

Le 22 août 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 22 août 2011 à 20h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 20h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-244-08-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 5) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante reportée ultérieurement :

8) Terrain vacant : cadastre #3 234 796

SM-245-08-11

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juillet 2011 au montant de 1 675 964,93 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	60 900,51 \$	
comptes à payer :	172 931,82 \$	
13-07 :	848,06 \$	(annulé)
13-07 :	1 267 269,58 \$	
13-07 :	10 837,55 \$	
14-07 :	612,82 \$	
20-07 :	19 030,95 \$	
20-07 :	53,21 \$	
10-08 :	50,00 \$	(annulé)
10-08 :	99 805,23 \$	
10-08 :	45 421,32 \$	

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 31 JUILLET 2011**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 juillet 2011 et est disposé à répondre aux questions.

SM-246-08-11

**APPEL D'OFFRES PUBLIQUES : CONSTRUCTION DE LA
PHASE V AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques demandé pour la construction de la phase V au développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que le directeur général / greffier-trésorier a procédé à l'ouverture des appels d'offres telle que prescrite;

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul soumissionnaire dont voici le détail, taxes incluses :

Construction & Pavage Portneuf inc.	546 643,88 \$
--	---------------

CONSIDÉRANT l'article 573.33 de la *Loi des cités et villes* qui permet de négocier une diminution des coûts avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a confirmé que son prix est non négociable;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Construction & Pavage Portneuf inc. soit refusée au montant de 546 643,88 \$, taxes incluses, pour la construction de la phase V au développement résidentiel étant de beaucoup supérieur aux estimations de nos ingénieurs.

SM-247-08-11

**APPEL D'OFFRES PUBLIQUES : ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques demandé pour l'entretien des chemins d'hiver municipaux et provinciaux pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le directeur général / greffier-trésorier a procédé à l'ouverture des appels d'offres telle que prescrite;

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul soumissionnaire dont voici le détail, taxes en sus :

Transport Gilles Tessier inc.	
Municipaux	263 925,\$
Provinciaux	210 018,\$

CONSIDÉRANT l'article 573.33 de la *Loi des cités et villes* qui permet de négocier une diminution des coûts avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur accepte de réaliser le contrat municipal pour un montant de 254 925,\$, taxes en sus, après vérification et analyse, soit 84 975,\$ par année;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu confirmation que le Ministère des transports du Québec accepte la soumission au montant de 228 762,12 \$, taxes nettes, pour les trois années, soit 76 254,04 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'offre de Transport Gilles Tessier inc. avec un prix révisé de 254 925,\$, taxes en sus, pour le contrat municipal et de 228 762,12\$, taxes nettes, pour le contrat provincial afin d'entretenir les chemins d'hiver municipaux et provinciaux pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce contrat.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 258-03-2011 AFIN D'AJOUTER UN ARTICLE POUR LES COMPTEURS D'EAU

Règlement 258-04-2011

Monsieur Jacques Bédard, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement afin d'ajouter un article pour les compteurs d'eau.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-248-08-11

SERVICES VIDÉOTRON : CONSTRUCTION D'UNE TOUR

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron de vouloir donner le service de téléphone sans fil;

CONSIDÉRANT que le service à offrir exige l'implantation et la construction d'une tour de 82 mètres;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil à ce que les contribuables aient le choix de plusieurs services;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil confirme son intérêt à la venue du service Vidéotron et à la construction d'une tour de 82 mètres.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente d'un bail de 10 ans avec prolongation sur deux périodes supplémentaires de 10 ans ayant un revenu de location de 10 000,\$/année plus l'indice du coût de la vie conditionnellement à l'entente intervenue.

SM-249-08-11

**ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION SELON L'ARTICLE 22 DE LA
LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2);

CONSIDÉRANT les exigences de ce dossier par le Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville s'engage à modifier le zonage actuel du terrain donné en compensation pour le remblaiement partiel de milieux humides, qui passera au statut d'aire protégée de conservation.

QUE monsieur Raynald Thibault, notaire, soit nommé par la Ville afin de préparer un document notarié de servitude de conservation, dans un délai de 4 mois, qui sera expédié au Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) dès que disponible.

QUE la Ville s'engage à informer les futurs propriétaires du développement résidentiel de la rue Matte (phases 5, 6 et 7) qu'ils ne devront pas modifier le caractère naturel de la bande de protection riveraine de 10 mètres du ruisseau et ne pas y aménager d'équipements (garage, cabanon, piscine, terrasse ou autre) de même que d'implanter le nouveau réseau de distribution de services publics (ligne électrique et autres) le long de l'extrémité de la dite bande de protection mais hors de celle-ci.

SM-250-08-11

FACTURE : CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC :
DALLE DE BÉTON : DISTRIBUTION SPORT LOISIRS
INSTALLATION

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #01448 au montant de 141 137,\$, taxes en sus, concernant la fourniture de matériel pour la dalle de béton au Centre récréatif Chantal Petitclerc à Distribution sport loisirs installation.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08025-722 à même le surplus non affecté (59-110-00-000).

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-251-08-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 21h16.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire